

6 juillet 2015

Motonautisme

Trouver une cale de mise l'eau pour votre bateau dans votre région

L'association nationale des plaisanciers motonautiques a développé une base de données des cales de mise à l'eau sur tout le littoral. Vous pouvez y accéder à partir d'une carte interactive. Cette base est mise à jour régulièrement par les membres de l'association. C'est un gros travail d'actualisation que l'association réserve à adhérents. Pour y accéder la solution est de s'inscrire.



Un grand nombre de propriétaires de bateaux à moteur accèdent aux plans d'eau grâce aux cales de mise à l'eau, à cause d'un manque de place dans les ports et par le coût élevé de ce mode d'accès.

L'association s'est donc intéressée à la création d'une base de données regroupant l'ensemble des cales de mise à l'eau pour la France.

Un élargissement au pays proches est également prévu. L'ensemble des membres sont mis à contribution pour enrichir et tenir à jour cette base de données.

Pour accéder à la carte, il faut s'inscrire : [cliquez ici](#)

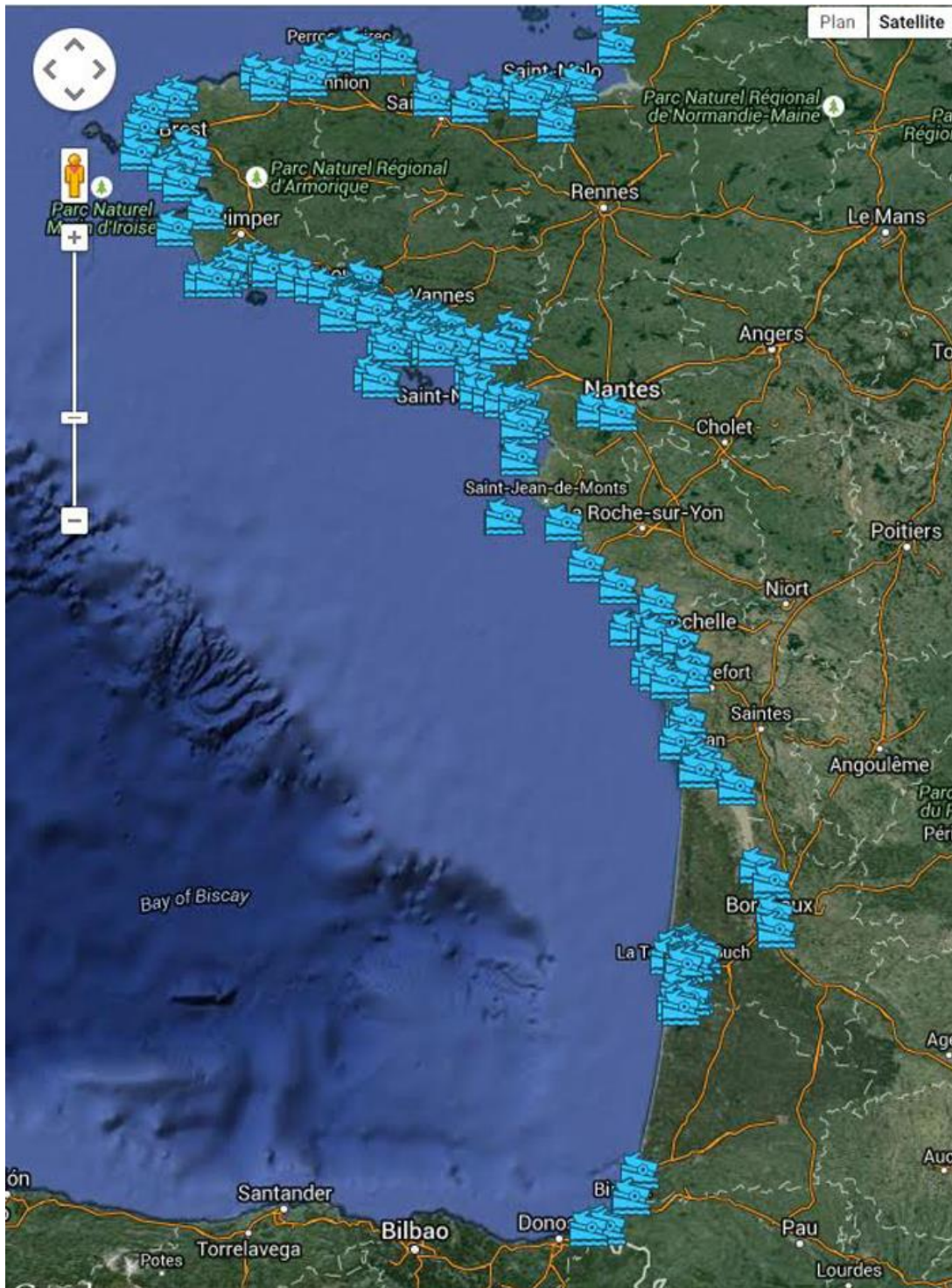
L'Association Nationale des Plaisanciers Motonautiques

Sa création vient du fait d'un manque de représentation des plaisanciers au niveau national. D'autre part, la Plaisance Motonautique rencontre toujours plus de difficultés dans la préservation de son usage.

Les réglementations se font de plus en plus en plus draconiennes : accès aux sites, vitesse de navigation, mouillages, cales, moteurs, ports, normes de sécurité.....

Le plaisancier doit s'informer en permanence des nouvelles réglementations qu'elles

soient locales, nationales, ou européennes : l'ANPM a ce rôle d'information sur son site dédié et à travers la diffusion de Newsletters.



Pour en savoir plus :
[cliquez pour visiter le site web...](#)